

FLAMBÉE RESPIRATOIRE – PRÉVENTION DES INFECTIONS – LISTE DE VÉRIFICATION POUR LES SERVICES DE GARDE

- Commencer la liste de cas quotidienne et l'envoyer chaque jour ouvrable avant 10 h.
- Renforcer l'hygiène des mains.
- Revoir les principes d'hygiène de base, incluant l'étiquette respiratoire.
- Informer les parents de la situation relative à la flambée, y compris les nouveaux inscrits.
- Afficher les enseignes nécessaires à toutes les entrées et à tous les endroits stratégiques de la garderie.
- Encourager le personnel et les enfants à rester dans les zones désignées, si possible.
- Limiter les déplacements des employés entre les différents sites et/ou les différentes sections de la garderie.
- Isoler les enfants symptomatiques jusqu'à ce que les parents puissent venir les chercher.
- Exclure les enfants et les employés malades jusqu'à ce qu'ils ne fassent plus de fièvre et que leurs symptômes s'améliorent depuis au moins 24 heures (48 heures s'ils ont des symptômes gastro-intestinaux).
- Suivre le dépistage COVID concernant les recommandations sur le port du masque.
- Augmenter les activités régulières de nettoyage et de désinfection, en portant une attention particulière aux surfaces fréquemment touchées comme les poignées de porte, les rampes, les lavabos et les toilettes.
- Respecter les étapes de nettoyage et de désinfection :
 - **Étape 1** : Nettoyer avec de l'eau et du savon.
 - **Étape 2** : Rincer avec de l'eau claire.
 - **Étape 3** : Désinfecter en s'assurant de respecter le temps de contact de votre produit et le rinçage si nécessaire.
- Nettoyer les jouets chaque jour.
- Enlever les jouets qui ne peuvent être nettoyés et désinfectés (tels que les livres de papier, les peluches, les blocs de carton, etc.).
- Fermer les bacs sensoriels communs.
- Annuler les activités culinaires avec les enfants.
- Annuler les sorties et informer les visiteurs de la situation relative à la flambée.

Durant une flambée de grippe confirmée :

- Encourager les employés, les enfants et les membres de leur famille à recevoir la vaccination antigrippale.
- Considérer donner accès qu'aux visiteurs vaccinés.
- Fournir au Bureau de santé de l'est de l'Ontario :
 - Le nombre d'employés vaccinés/nombre total d'employés
 - Le nombre d'enfants vaccinés/nombre total d'enfants

À NOTER : Des mesures de contrôle additionnelles peuvent être recommandées selon la cause de la flambée.

